

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 25.- INTERCOMMUNALES – Enodia, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par Enodia, S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire;

Vu qu'à l'ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l'Intercommunale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les candidats administrateurs représentants de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Enodia,, S.C.R.L ;

Vu Circulaire du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les Régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations Chapitre XII - Elections communales du 14 octobre 2018.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 et L1523-15 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Sécurité – Police – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DESIGNE

Art. 1.- * M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Enodia, S.C.R.L.,

Le(s) intéressé(s) sera(ont) considéré(s) comme démissionnaire(s) :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;
- immédiatement en cas de perte d'appartenance à son groupe politique présent au Conseil communal ;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. *- La présente délibération sera transmise, pour information, à l'intercommunale concernée et à (aux) intéressé(s).